

REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT  
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

**1. Identification de la personne publique :**

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Collège Pierre Moréto  
Service de l'intendance  
6 allée Hector Capdellayre  
66300 THUIR

Personne responsable du marché et pouvoir adjudicateur : Monsieur le Principal du collège P. Moréto  
Comptable assignataire : M. l'Agent Comptable du lycée François Arago.

**2. Procédure :**

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

**3. Objet du marché :**

Le marché a pour objet la fourniture des produits et matériels d'entretien pour les besoins du collège (1000 élèves / 850 repas quotidiens) du 1er août 2019 au 31 juillet 2022, soit trois ans.

**4. Description des fournitures et prestations :**

**Marché à bons de commande** : il s'exécute par émission de bons de commande successifs délivrés par l'établissement au fur et à mesure des besoins.

La proposition devra porter sur le prix de chaque produit, en indiquant les quantités et le conditionnement. Le conditionnement préférentiel est indiqué pour certain produits, il peut être modifié directement dans le tableau. Aucune quantité minimum ou maximum de commande ne sera requise. Les candidats fourniront également les **fiches techniques et de sécurité** des produits. Les **tarifs** seront renseignés sur le tableau joint à la consultation, qui tiendra lieu de bordereau des prix.

Le fournisseur s'engagera à maintenir les conditions tarifaires sur toute la durée du marché, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2022.

Les délais de livraison habituels seront également précisés.

Dès lors que cela est possible, les produits proposés devront être labellisés comme étant **respectueux de l'environnement**, avec une préférence pour le label **Ecocert**.

Un échantillon des produits concernés (cf tableau) sera apprécié, particulièrement pour les produits les plus utilisés (coefficients 8 et 10)

Les produits / matériels qui présenteraient un défaut seront remplacés par le fournisseur à ses frais exclusifs.

Pour plus de renseignements, les candidats sont invités à contacter le gestionnaire du collège :

**M. Stols : 04 68 80 19 02**

**5. Critères de jugement des offres :**

Les critères retenus par ordre de priorité :

- 1. La qualité des produits (gamme écologique, solidité, efficacité, ...) : **55%**
- 2. Le prix global des produits **35%**
- 3. Le Service après-vente (délai de livraison, qualité du site Internet -commandes dématérialisées, mise à disposition des distributeurs, ...) : **10%**

**6. Prix et règlements des comptes :**

**Contenu des prix :** les prix proposés sont fermes et définitifs.

Les prix sont exprimés hors taxes, le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix. Les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

Tout non respect de ces clauses ou de ces règles pourra entraîner une rupture du marché qui sera notifié en Conseil d'administration.

**Règlement :** Le règlement se fera sur production de factures et sera effectué par mandat administratif sur le compte bancaire du titulaire.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture après la réalisation de la prestation ou de la fourniture, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification.

**Contenu de la facture :** Toute facture doit comporter obligatoirement, outre les mentions légales, les coordonnées bancaires du titulaire.

**7. Date et durée du marché :**

Ce marché est conclu pour une durée de trois ans du 1er août 2019 au 31 juillet 2022

**8. Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :**

Les offres seront déposées sur la plateforme MAPA du site AJI (<https://mapa.aji-france.com>) avant la date d'échéance indiquée sur le site soit le vendredi 5 juillet 2019 à 17h00.

**9. Contenu des offres :**

L'offre devra contenir :

- l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat
- Ce règlement dûment **daté et signé** qui vaut acceptation des clauses y figurant.
- Le descriptif détaillé de la prestation portant les délais d'exécution.  
Des échantillons des produits comme indiqué dans le tableau en annexe

*Toute annotation à ce règlement devra clairement figurer en bas de page*

**10. Délai de validité des offres : 30 jours**

**11. Notification :**

Le marché sera notifié au titulaire dans un délai d'une semaine maximum après la date d'échéance

Cet avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site AJI

Il prendra effet à compter de la publication sur le site.

**12. Contact :**

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de M. le Gestionnaire du Collège Pierre Moréto de Thuir : tel 04-68-80-19-02 ; fax : 04-68-53-34-88 @ : [gest.0660030z@ac-montpellier.fr](mailto:gest.0660030z@ac-montpellier.fr)

A Thuir, le 17 juin 2019

